**Règlements du CONCOURS**

**Gagnez un ensemble de quatre pneus d’hiver Sailun ainsi que l’installation dans un garage Point S**

**Conditions de participation :**

Le présent concours est organisé par Point S Canada en collaboration avec *Sailun.* Le concours débute le 6 octobre 2025 et prend fin le 19 octobre 2025 à 23 h 59, heure avancée de l’Est (HAE). Un (1) gagnant se verra offrir quatre (4) pneus Sailun ainsi que l’installation dans un garage Point S jusqu’à une limite de 1 000$ de valeur totale par prix. Le gagnant sera tiré parmi tous les participants éligibles le 20 octobre 2025 à 11h, heure avancée de l’Est (HAE).

**ADMISSIBILITÉ**

• Pour être admissible au concours, une personne doit :

* Être résidente d’une province ou d’un territoire du Canada;
* Avoir atteint l’âge de la majorité conformément à la législation de la province ou du territoire de sa résidence en vigueur au moment de sa participation au concours;
* Ne pas être employée, mandataire, administratrice, ni représentante de Point S Canada.

**INSCRIPTION**

* Pour être admissible au concours, une personne doit remplir le lien d’inscription en ligne et suivre les pages de BPM Sport et de Point S sur les réseaux sociaux.

**AUTRES CONDITIONS**

• Le concours s’applique aux modèles de pneus d’hiver de la marque Sailun jusqu’à une limite de 1 000$ de valeur totale.

• L’installation doit se faire dans un garage Point S.

• Le prix n’est pas échangeable, transférable, ni monnayable.

• Le gagnant sera choisi lors d’un tirage au sort de la façon suivante :

* Tirage aléatoire du nom de la personne gagnante, parmi tous les participants admissibles, le 20 octobre 2025 à 11h (HAE), à BPM Sport située au 200 Avenue Laurier Ouest, Bureau 250, Montréal, H2T 2N8.
* La personne dont le nom sera tiré sera avisée par téléphone ou par courriel, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le tirage. Une fois avisée, elle disposera à son tour de cinq (5) jours pour communiquer avec un représentant du concours, le cas échéant, à défaut de quoi elle perdra son droit au prix. Pour être déclarée gagnante, la personne désignée devra répondre correctement, sans aide et dans le délai prévu, à une question d’habileté mathématique qui lui sera posée au téléphone. BPM Sport procédera à autant de tirages que nécessaires parmi les participants admissibles afin d’attribuer le prix.

• La remise du prix aura lieu dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d’échéance du concours, selon les dispositions convenues avec la personne gagnante.

• La personne gagnante accepte que son nom, sa photo, sa ville de résidence et son image soient utilisés à des fins publicitaires ou autres, au besoin, et ce, sans être rémunérée de quelque façon que ce soit. De plus, toute personne gagnante accepte que son prénom, son nom et sa ville de résidence soient diffusés sur le site Facebook de Point S (Point S Canada – officiel), et ce, sans être rémunérée de quelque façon que ce soit.

• Point S Canada se réserve le droit de modifier ou d’annuler sans préavis le concours, sous réserve d’avoir obtenu toute approbation nécessaire de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

• Tout différend relatif à l’organisation ou à la conduite de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu’il soit tranché. Un différend quant à l’attribution d’un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d’une intervention pour tenter de le régler.

• Les règlements du concours sont disponibles, pour toute la durée du concours, aux bureaux de Point S Canada situés au 235, rue J.-A.-Bombardier, Boucherville, Québec, J4B 8P1.